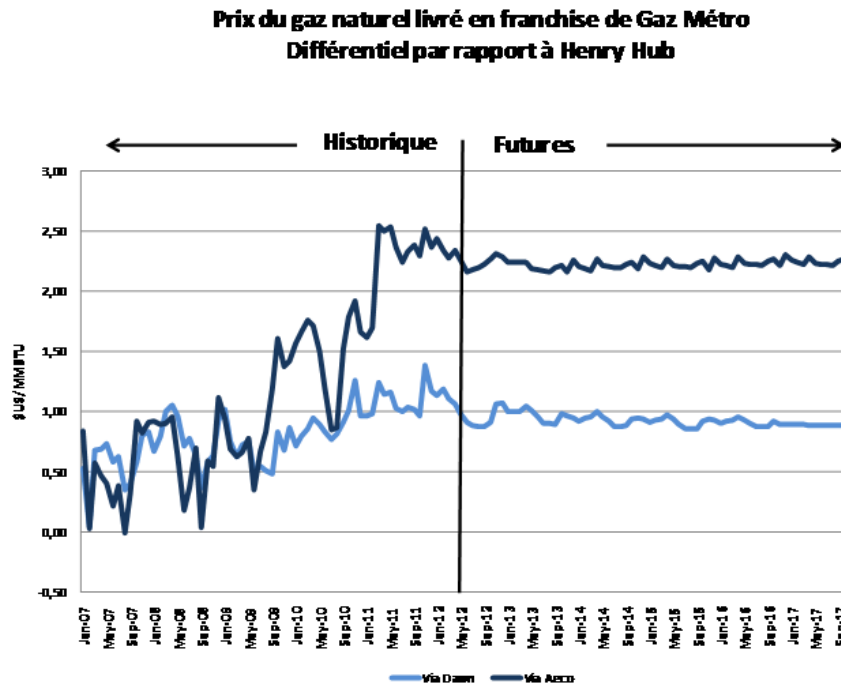


Réponse de Gaz Métro à la demande de renseignements de l'ACIG à Gaz Métro

Demande No. 6 – Indicateur de performance (approvisionnement gazier)

Question 6.1 Afin d'être en mesure de comparer le différentiel de prix livré en franchise de Gaz Métro au différentiel de prix dans les autres marchés régionaux, veuillez reproduire le graphique 9 à la page 24 de Gaz Métro – 1, Document 1 en \$ US / MMBTU et présenter le prix livré (historique et Futures) en terme de différentiel de prix par rapport à Henry Hub.

Réponse :



Question 6.2 Veuillez confirmer que les graphiques de différentiel de prix régionaux par rapport à Henry Hub dans Gaz Métro – 1, Document 2 viennent appuyer les conclusions suivantes :

- le différentiel de prix à Toronto et Transco Zone 6 non NY par rapport à Henry Hub sera de l'ordre de 0,30\$/MMBTU au cours des prochaines années;
- le différentiel de Prix Transco Zone 6 NY par rapport à Henry Hub sera environ 0,50\$/MMBTU

- c) le différentiel de prix franchise Gaz Métro (Iroquois +) et Boston (Algonquin city gate) par rapport à Henry Hub sera de beaucoup supérieur à 0,65\$/MMBTU

Réponse :

- a) En fonction de la prévision utilisée, le différentiel de prix à Dawn et à Transco Zone 6 non NY par rapport à Henry Hub serait de l'ordre de 0,25 \$/MMBtu au cours des prochaines années.
- b) En fonction de la prévision utilisée, le différentiel de prix entre Transco Zone 6 NY par rapport à Henry Hub serait de l'ordre de 0,60 \$/MMBtu au cours des prochaines années.
- c) En fonction de la prévision utilisée, le différentiel de prix entre Iroquois et Henry Hub serait de l'ordre de 0,65 \$/MMBtu et celui de entre Algonquin city gate et Henry Hub serait d'environ 1,00 \$/MMBtu.

Question 6.3 Veuillez expliquer pourquoi Gaz Métro devrait recevoir la pleine bonification telle que calculée par le nouvel incitatif qu'elle propose si le différentiel de prix dans sa franchise par rapport à Henry Hub se détériore ou demeure élevé par rapport au différentiel de prix dans les autres marchés régionaux.

Réponse :

L'indicateur proposé par Gaz Métro n'est pas lié à l'évolution des différentiels de lieu qui sont influencés par des éléments propres à chacun des marchés.

Ces différentiels de lieu sont théoriques, c'est-à-dire qu'ils pourraient ne pas nécessairement être concrétisés. Ils ne tiennent pas compte de la disponibilité des outils de transport d'un lieu à l'autre ni de l'équilibrage nécessaire à l'achat de fourniture aux lieux concernés.

De plus, si ce différentiel s'améliorait pour quelque raison que ce soit, Gaz Métro ne croit pas que sa bonification devrait en être augmentée.

Question 6.4 Est-ce que la proposition de Gaz Métro qui vise uniquement l'optimisation des coûts de transport et d'équilibrage ne dicte pas d'opter pour un approvisionnement situé dans sa franchise nonobstant le coût ou la fiabilité de la fourniture en franchise? Veuillez expliquer en quoi le nouvel incitatif n'encouragera pas à un tel comportement de la part de Gaz Métro.

Réponse :

Non.

Pour ce qui est de la fiabilité de la fourniture en franchise ou ailleurs, cela relève de la mission même de Gaz Métro de s'assurer que l'approvisionnement soit sécuritaire, qu'il soit en franchise ou non. Cette fiabilité de l'approvisionnement fait également partie des objectifs recherchés par la Régie lors des causes tarifaires.

Un achat de molécule en franchise sera fonctionnalisé en fourniture à Empress (ou à Dawn à partir du 1^{er} novembre 2015), tout comme c'est le cas pour tous les autres achats. Le prix de la fourniture pour les clients ne fluctuera donc pas. Le solde, c'est-à-dire le prix d'achat en franchise moins le prix Empress (ou Dawn), est considéré comme du transport et de l'équilibrage par la fonctionnalisation. S'il en résulte un coût de transport et d'équilibrage compétitif et que l'approvisionnement est fiable, Gaz Métro optera pour cet approvisionnement puisque cela fera baisser le coût d'approvisionnement pour l'ensemble de la clientèle.

Question 6.5 Le déplacement de la source d'approvisionnement vers Dawn amènera une réduction importante des coûts de transport en 2015 par rapport à ceux de 2010 (année étalon). Veuillez expliquer pourquoi Gaz Métro devrait recevoir la bonification importante en découlant pendant plusieurs années suite à ce déplacement?

Réponse :

Les prévisions démontrent que le déplacement vers Dawn devrait abaisser le coût de la structure d'approvisionnement.

Gaz Métro évalue que le déplacement à Dawn abaissera réellement les coûts de la structure d'approvisionnement, sans quoi elle n'agirait pas en ce sens. Elle souhaite également que les efforts déployés lui permettront d'avoir accès à une bonification dans le cas où ces efforts auront réellement apporté une plus-value pour la clientèle.

Il est à noter que la bonification de Gaz Métro, basée sur des données réelles, se concrétisera selon les économies réelles du déplacement vers Dawn. La bonification accordée à Gaz Métro dépendra de la valeur réelle créée annuellement par le déplacement vers Dawn.

Question 6.6 Veuillez confirmer que la Régie dans sa décision D-2010-116 suggèrerait tout de même que l'optimisation des outils de transport et d'équilibrage soit réalisée en fonction du coût global d'approvisionnement.

« La Régie considère qu'un nouvel incitatif devrait être envisagé pour optimiser en début d'année les outils de transport et d'équilibrage en fonction du coût global de fourniture, transport et d'équilibrage »

Réponse :

Gaz Métro est d'avis que l'indicateur proposé mesure effectivement le coût global d'approvisionnement puisque la fourniture n'est pas un outil d'approvisionnement en soi.

Les raisons qui ont amené Gaz Métro à proposer l'exclusion des coûts de fourniture sont expliquées à la section 2.4 de la pièce B-0023, Gaz Métro-4, Document 1.